



09.08.2023

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) : Val de Bagnes lance une procédure de consultation publique

Avec ses vingt-cinq villages et hameaux, la Commune de Val de Bagnes s'apprête à mener une réflexion sur l'aménagement de son territoire. Dans le cadre de la révision globale de son plan d'affectation de zones (PAZ), elle invite sa population à des ateliers participatifs durant tout le mois de septembre.

« La LAT nous impose de repenser notre lien au territoire. Nous estimons essentiel d'impliquer notre population à cette importante réflexion qui impose de vrais questionnements sur notre développement. En tant qu'autorités, c'est à nous d'écouter et de prendre en compte les remarques et de faire les pesées d'intérêts nécessaires en pensant à moyen et long terme », Christophe Maret, Président de la Commune de Val de Bagnes, a voulu un débat à large échelle qui doit contribuer à améliorer le vivre-ensemble dans un cadre de qualité.

Une opportunité de réfléchir ensemble

La révision du PAZ impacte différents sujets liés à l'habitat, aux zones d'artisanat, au tourisme, aux infrastructures publiques, à l'agriculture, ou encore à la nature et au paysage. Si la révision du PAZ est une tâche obligatoire pour toutes les communes de Suisse, c'est aussi une magnifique opportunité de mener une réflexion avec les habitantes et les habitants sur l'avenir de leur lieu de vie. Afin de les entendre, de récolter leurs idées et de répondre à leurs interrogations, la Commune de Val de Bagnes propose des ateliers participatifs durant tout le mois de septembre.

Donner la parole aux habitantes et habitants

Les ateliers participatifs se dérouleront en deux parties : la première apportera des informations concrètes pour l'élaboration du futur PAZ et précisera le cadre légal et les enjeux ; la seconde consistera à ouvrir les discussions qui permettront d'échanger et de récolter l'expertise des personnes qui vivent et travaillent dans la commune. Cela sera aussi l'occasion pour les participants de partager leurs idées et de faire part de leurs souhaits pour le développement à venir de la commune. Pour la seconde partie, les discussions seront menées autour de trois thématiques : *Une économie vivante toute l'année*, *Bien vivre ensemble* et *Patrimoine, nature, environnement et paysage*.

Ici Val de Bagnes : cinq ateliers participatifs à choix

Les ateliers seront animés par Linkfabric, société facilitatrice et spécialiste de démarches participatives, et par le bureau d'aménagement du territoire Azur Roux & Rudaz qui accompagne la Commune de Val de Bagnes dans sa révision globale du PAZ. Pour participer, il suffira de s'inscrire à l'une des cinq dates proposées pendant le mois de septembre.

Les idées et les propositions récoltées pendant les ateliers feront l'objet d'une synthèse qui sera remise au Conseil municipal afin de nourrir l'élaboration du PAZ. Cette synthèse sera également présentée à toutes les personnes qui auront participé aux ateliers, lors d'une séance de restitution prévue le 8 novembre 2023.

Infos pratiques

Dates et horaires des ateliers

12 septembre 2023 : 19h – 22h
16 septembre 2023 : 9h30 – 12h30
18 septembre 2023 : 17h – 20h
21 septembre 2023 : 19h – 22h
22 septembre 2023 : 19h – 22h

Lieu des ateliers

Salle de gymnastique de Villette, Route de Montagnier 9, 1934 Le Châble
La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Restitution : 8 novembre 2023 à 19h, à la Grande salle de l'Espace St-Marc, Route de Mauvoisin 45, 1934 Le Châble

Inscriptions

En ligne sur : www.valdebagnes.ch/paz, ou par téléphone : 027 777 11 06.

Les ateliers sont ouverts aux habitantes et habitants de la Commune de Val de Bagnes.
Le nombre de places pour chaque atelier est limité à 50 personnes.

Pour tout renseignement complémentaire

Antoine Schaller,
Secrétaire général adjoint, 079 451 18 78, communication@valdebagnes.ch

Contact

Christophe Maret

Président de Commune
079 628 24 21